



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 46637

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur les moyens qu'il va déployer pour sensibiliser sur le centenaire de la Première Guerre mondiale les élèves des collèges, des écoles et des lycées. En effet, sur le portail (<http://centenaire.org/fr>) du centenaire de la Première Guerre mondiale figurent des éléments multimédias afin d'aider les professeurs à compléter leurs enseignements. D'autres actions pédagogiques peuvent être envisagées comme par exemple le souhait de collégiens ou de lycéens de monter un projet pour visiter un lieu commémoratif qui n'est pas dans leur département. Aussi il souhaiterait savoir quelles mesures sont envisagées pour soutenir ce type d'actions pédagogiques entreprises à l'initiative des jeunes.

Texte de la réponse

L'année 2014 marque le début du cycle des commémorations nationales et internationales du Centenaire de la Première Guerre mondiale. Ce cycle commémoratif fait apparaître des enjeux de première importance, tels la compréhension d'une épreuve qui engagea l'ensemble de la société française, l'hommage rendu à ceux qui vécurent la Grande Guerre et firent le sacrifice de leur vie et la transmission de cette mémoire aux générations actuelles. Enfin, les enjeux culturels et patrimoniaux invitent à appréhender le conflit dans la perspective d'une histoire nationale et européenne partagée. Afin de préparer et de mettre en oeuvre le programme commémoratif du Centenaire, le Gouvernement a créé, en 2012, un groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale - 1914-2014 ». Cet organisme oeuvrant sous l'autorité du secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire poursuit plusieurs objectifs dont celui de coordonner et d'accompagner l'ensemble des initiatives publiques et privées mises en oeuvre en France ou par la France à l'étranger au regard de cet événement commémoratif, en proposant notamment un label « Centenaire » et un programme officiel des principales manifestations organisées à cette occasion. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale qui est membre fondateur du GIP « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale - 1914-2014 », prend pleinement part à ce cycle commémoratif et s'applique à transmettre aux jeunes générations l'histoire et les mémoires de ce conflit. Dans ce cadre et en lien avec les programmes d'enseignement, il a été demandé aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale d'accorder une attention particulière à la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale au sein des écoles et des établissements scolaires. Plusieurs dispositifs ont été mis en place, tant en ce qui concerne les moyens déployés pour sensibiliser les élèves des écoles primaires, les collégiens et les lycéens au Centenaire de la Première Guerre mondiale, qu'en matière de soutien aux actions de mémoire organisées à cette occasion. C'est ainsi que les classes de CM2 sont encouragées à participer au concours « Les petits artistes de la mémoire » du Centenaire organisé en 2013-2014 par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et la mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale. Cette action éducative permet aux enseignants de faire travailler les élèves sur le parcours de guerre d'un combattant de leur commune et d'élaborer un carnet artistique. Durant l'année scolaire 2013-2014, les classes des collèges

(4e et 3e) et des lycées (2nde et 1re) sont invitées, quant à elles, à réaliser un projet sur le thème « Mémoires héritées, histoire partagée ». Ce projet doit permettre aux élèves français de découvrir puis de confronter leurs mémoires locales et nationale du conflit avec des élèves d'établissements étrangers, en particulier européens, engagés dans une démarche similaire. Chaque projet pourra inclure la réalisation d'un voyage pédagogique permettant aux élèves français et étrangers de se rencontrer sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale. Dans ce cadre, les établissements pourront faire appel au soutien financier des partenaires habituels que sont notamment les collectivités territoriales et les fondations. Par ailleurs, la mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale encourage et accompagne les projets pédagogiques menés par les classes et les établissements par le biais des comités académiques du Centenaire pilotés par les référents académiques « mémoire et citoyenneté ». Les projets les plus remarquables sont proposés à la labellisation « Centenaire » et valorisés sur l'espace pédagogique du portail de la mission du Centenaire (www.centenaire.org), élaboré en partenariat étroit avec l'inspection générale de l'éducation nationale et le Centre national de documentation pédagogique. Les projets labellisés pourront éventuellement recevoir un soutien de la mission du Centenaire, en complément des financements traditionnels. Il convient d'ajouter que les différents projets présentés par les classes, les écoles ou les établissements scolaires pourront bénéficier, le cas échéant, de l'appui de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense qui soutient les projets pédagogiques destinés à transmettre la mémoire des conflits contemporains. A ce titre, elle peut financer et accompagner des projets éducatifs dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'éducation nationale. Enfin, la Fédération André Maginot subventionne chaque année des voyages scolaires sur des hauts-lieux de mémoire et récompense les meilleurs projets. Un prix spécial « Centenaire » sera attribué en 2014.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46637

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13362

Réponse publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3579